

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2009

Présents : Monsieur Gérard FEUILLETTE Président,
Mesdames Sylvie DUBOIS, Cathy LEMAIRE, Viviane VENET et Valérie DESSENNE.
Messieurs Bernard LEMAIRE, Bernard GLADIEUX, Jean-Michel BOUCHEZ, Frédéric
BRENOT, Jean-Bernard VENET, Dominique MINCHEZ, Alvaro GONCALVES, Jean-Michel
BOUCHEZ, Hugues LEGRAND.

Absents excusés : Messieurs Jean-Francois BOULANGER et François LEFEVRE.

Secrétaire : Monsieur Hugues LEGRAND.

Date de convocation : 8 avril 2009

Le compte rendu de la séance du 25 mars 2009 est approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	: 965 667, 34 €
Recettes	: 743 991, 71 €
Excédent antérieur reporté	: 91 212, 41 €
Déficit de clôture	: - 130 463, 22 €
<u>Reste à réaliser</u> recettes	: 139 683, 00 €
dépenses	: 330 827, 00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	: 621 849, 86 €
Recettes	: 867 801, 69 €
Excédent antérieur reporté	: 75 571, 63 €
Excédent de clôture	: 321 523, 46 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Le résultat de fonctionnement 2008 soit 321 523, 46 € est affecté en totalité en section d'investissement pour 2009.

COMPTE DE GESTION 2008

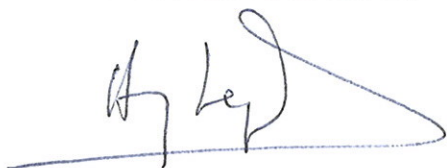
Le compte de gestion du receveur municipal est également adopté.

AFFAIRES DIVERSES

- Deux panneaux indicateurs de vitesse vont être installés rue Fernand Clément, afin d'inciter les conducteurs à rouler moins vite, d'autant plus que la vitesse est limitée à 45 km/h.
 - Pour le respect de l'environnement et de la personne, le Maire rappelle qu'une réglementation existe concernant les bruits de voisinage, les feux ... Celle-ci est rappelée régulièrement dans le bulletin municipal. Il compte sur le civisme des administrés pour respecter celle-ci et éviter ainsi les querelles récurrentes de voisinage.
 - Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de remplacer la chaudière de la salle des fêtes par une chaudière au gaz.
Considérant les avis divergents des différents intervenants de GDF concernant les travaux de raccordement au réseau gaz et leur manque de coordination et de réactivité, il est décidé d'installer une chaudière au fuel.
- ⇒ Le Maire fait part :
- de la lettre de remerciements de Madame Soufflet, Directrice de la maison de retraite pour la décision de verser une subvention destinée à contribuer au financement des travaux d'extension de cet établissement,
 - de l'installation de bornes devant l'Eglise pour empêcher le stationnement et améliorer ainsi la visibilité.

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le 16 avril 2009,
Le Maire,
Gérard FEUILLETTE

